

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU 20 MAI 2008
 PROCES-VERBAL

Présents :

MM., Simon, Haulet, Hubert, Jospin, De Groote, Niset, Gribomont, Noel, Mercken, Chardon, Emmanuelidis et Nagant
 Mme Prignon

Membres invités :

MM. Epicum et Lorenzonetto

Excusés :

MM. Afano, Trepagne et Steffen

Approbation du PV du CA du 18 mars 2008

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Congés complémentaires et embauches compensatoires

Contrairement à ce qui avait été annoncé jusqu'à présent par l'AWIPH dans ce dossier, il n'y aura pas « d'économie » réalisée par l'AWIPH pour les jours de congés NM octroyés aux travailleurs.

L'AWIPH continuera bien à subventionner également ces jours de congé.

De ce fait, l'AWIPH et le cabinet ont changé l'accord qui avait été convenu avec les partenaires sociaux.

La nouvelle proposition suite à la rencontre de toutes les parties concernées le 8 mai dernier donne lieu maintenant au principe de fonctionnement suivant :

Du montant global de l'enveloppe, à savoir, 2.513.000 € :

- le FSEW reçoit le montant nécessaire pour payer aux ETA la partie non subventionnée par l'AWIPH du coût des jours de congés NM.

Cette partie représente en moyenne 40 % pour le personnel de production subsidié, 60 % pour le personnel de cadre subsidié et 100 % pour le personnel non subsidié.

Pour rappel, par jour de congé octroyé, le FSEW devrait indemniser à hauteur de 15 € par heure (pour 100 % sur fonds propres) sans distinction du statut des travailleurs (ouvriers et employés confondus), 9 € (pour le personnel de cadre subsidié), 6 € (pour le personnel de production subsidié).

Pour les emplois subventionnés par ailleurs, les coûts devront être estimés afin de déterminer également une subvention horaire forfaitaire.

Ces modalités devront être approuvées par le FSEW qui se réunit le 4 juin prochain.

- l'AWIPH reçoit le solde de l'enveloppe, et finance les emplois compensatoires en augmentant les quotas à hauteur de :

En section 1	23 emplois supplémentaires en 2008 48 emplois supplémentaires en 2009
En SAF	20 places supplémentaires à partir de 2008
En DM	60 places supplémentaires à partir de 2008

Cette proposition est déjà passée au CEFE et a été acceptée, elle devrait être soumise au CG du 27 mai. Ensuite, l'AGW modifié dans ce sens devra passer en lecture au Gouvernement wallon. Ce qui signifie qu' au mieux, le FSEW ne pourra recevoir la dotation que dans le courant du dernier trimestre 2008.

Un groupe technique au sein de l'EWETA se réunira le 2 juin afin de préparer la réunion du FSEW

du 4 juin

La question de la répartition équitable entre les ETA des emplois supplémentaires devra également se poser.

Investissements

Le Ministre Donfut et l'AWIPH ont accepté le principe défendu par l'EWETA au nom de ses ETA membres, à savoir, un système mixte de subvention à l'investissement, réparti comme suit :

- 2/3 en faveur d'un système forfaitaire avec un droit de tirage individuel basé sur le quota par ex. Il s'agirait d'une enveloppe garantie annuellement pendant 5 ans avec récupération de la partie non consommée.
- 1/3 en faveur d'un système appel à projets basé, comme le système actuellement en vigueur, sur des critères socio économiques et soumis à l'arbitrage de l'AWIPH

Le taux de subside serait de 45% au lieu de 60 % mais avec suppression du minimum subsidiable.
Le subside mobilier serait réintroduit.

A ce stade de la proposition, l'AWIPH doit encore vérifier si la garantie de l'enveloppe forfaitaire peut être étalée au-delà de 5 ans sur les emprunts et sur fonds propres.

Autre question posée par l'AWIPH, c'est la répartition de l'enveloppe sur base des heures d'entretien subventionnées au lieu du quota.

Après débats, le CA vote à une large majorité pour la base de quotas personnes. 1 vote pour les heures d'entretien et 1 vote d'abstention.

La prochaine réunion avec l'AWIPH est prévue le 27 mai 08.

Divers

- Assemblée Générale statutaire du 27 juin 08

L'AG aura bien lieu au Palais des Princes Evêques et nous associerons cette journée au 30ème anniversaire de l'EWETA.

Les Ministres Marcourt, Donfut et le député B. Drèze ont répondu déjà présents pour la partie académique. Une intervention orale sera demandée au moins aux Ministres.

D'autres personnes officielles seront invitées telles que le secrétaire d'Etat à l'intégration sociale Fernandez Fernandez, le secrétaire d'Etat à la pauvreté, Delizee, des Députés de la province de Liège, Charleroi, Luxembourg car ces dernières subventionnent l'EWETA. Les représentants de l'AWIPH seront également invités.

- GT Image des ETA

Ce groupe a proposé de faire une campagne sur l'image des ETA mais qui ne sera plus associée uniquement au 30ème anniversaire de l'EWETA.

L'idée serait de faire connaître les ETA aux entreprises qui ne connaissent pas encore le secteur. Comme moyen, par ex, la réalisation d'un support (ex : folder) portant un message des clients des ETA tel que « ils nous ont fait confiance et vous ? »

- Fédérations provinciales d'ETA

Monsieur Niset félicite M. Gribomont pour la création de la Fédération des ETA du Luxembourg. Il en profite pour exprimer ses souhaits de créer plus d'échanges entre les Fédérations provinciales et avec l'EWETA.

- Statut de Guy Niset entre la Province du Hainaut et l'EWETA

La province souhaite faire une convention de mise à disposition d'un membre de son personnel, Guy Niset, à l'EWETA.

Pour cette mise à disposition, la solution serait de définir une fonction pour Guy Niset, au sein de l'EWETA comme par ex, la fonction de secrétaire général. Cela nécessiterait alors d'adapter également le titre de la fonction de sognia Angelozzi en tant que secrétaire générale adjointe. Et entraînerait également la démission de Guy Niset en tant que président.

Il faudra donc faire appel à un nouveau président lors de la prochaine AG statutaire de juin 08.

Le conseil d'administration prend acte que dans ces circonstances, il faut donc élargir le cadre de fonctionnement de l'EWETA à un secrétaire général mais préfère plutôt le titre de directeur général et pour la fonction de secrétaire permanente, directrice générale adjointe.

Ces nouvelles dispositions devront faire l'objet d'une modification des statuts et du ROI de l'EWETA , ROI mentionné dans les statuts de l'EWETA et approuvé par un CA et ensuite devant faire l'objet d'une approbation par l'AG statutaire.

Le secrétariat fera appel à un consultant externe pour la conformité des statuts et le ROI de l'EWETA.

- Situation financière de l'EWETA

Les comptes financiers ne sont pas présentés lors de ce CA étant donné que le rapport d'approbation du vérificateur aux comptes, M. Danvoye n'est pas encore disponible.

Pour le budget 2008, celui-ci est encore en attente de la décision du Fonds Social Européen pour les projets européens.

Rem : s'il fallait envisager un refus de notre projet européen, le budget de l'EWETA est estimé en déficit d'environ 100.000 €

Pour ces raisons, les comptes ne peuvent être encore présentés aux administrateurs pour approbation avant l'AG statutaire.

Certains administrateurs rappellent leurs responsabilités à ce niveau et souhaitent que les comptes soient présentés le plus rapidement possible en CA et si possible pas celui prévu juste avant l'AG statutaire.

En conséquence, il est décidé en séance de tenir à nouveau un CA fixé au mardi 10 juin à 14H ayant comme points à l'ordre du jour :

1. approbation des comptes 2007
2. approbation du budget 2008
3. proposition de modification des statuts et du ROI
4. effort de formation

Fait à Couillet, le 4 juin 2008,
G. NISSET, Président
P. DE GROOTE, Secrétaire
S. ANGELOZZI, Secrétaire permanente

[retour au sommaire des PV](#)